



## Municipalité de Saint-Gérard-Majella

### Taux budgétaires 2021

DESCRIPTION	2021
<b>Taxe foncière générale</b>	<b>0,2781 \$ / 100 \$ d'évaluation</b>
<b>Sûreté du Québec</b>	<b>0,0484 \$ / 100 \$ d'évaluation</b>
<b>Voirie</b>	<b>0,0493 \$ / 100 \$ d'évaluation</b>
<b>Ordures</b> (par unité d'occupation)	<b>125.10 \$</b>
➤ Étiquettes 2 <sup>e</sup> bac noir et plus	<b>60.00 \$</b> si acheté entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2021 <b>35.00 \$</b> si acheté entre le 1 <sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2021
<b>Compensation pour le service d'aqueduc</b>	<b>150 \$</b> par unité desservie Incluant 20 000 gallons ou 90.909 m3 par unité
➤ Tarif pour utilisation supplémentaire	Mètre cube : <b>1.00 \$ / mètre cube</b> Gallons : <b>4.50 \$ / 1000 gallons</b>
➤ Compteur inactif ou inutilisé	<b>65.00 \$</b>
➤ Frais administration par unité desservie hors territoire de la municipalité	<b>25.00 \$</b>
➤ Ouverture et fermeture de l'eau	<b>20.00 \$</b> Ce tarif peut comprendre la fermeture et l'ouverture de l'eau si les deux opérations sont réalisées dans la même journée. Sinon, deux frais seront facturés.
<b>Occupation du domaine public</b>	<b>100.00 \$</b> pour ouverture de dossier
<b>Dérogations mineures</b>	<b>300.00 \$</b> par demande